



PROTOCOLE MISE EN OEUVRE

PROJETS SPORTIFS

CATEGORIE U13 FEMININS

2025-2026

« Permettre en priorité à nos meilleures potentielles U13 détectées sur le territoire Sarthois de participer à un championnat formateur »

Note : Ce document « source » s'applique pour le secteur féminin (le secteur masculin est laissé à la main des clubs sur proposition).

❖ Objectif

Sur la base du Projet Sportif Régional Elite initié par la Ligue des Pays de La Loire de Basketball, ayant pour recommandations à destination des catégories U13 Masculins et Féminins les points suivants :

- Favoriser le regroupement des potentiels par secteur identifié,
- Favoriser la collaboration entre clubs d'un même secteur pour regrouper les potentiels.

Le Comité Départemental de la Sarthe aura la responsabilité de la « mise en œuvre » des projets sportifs U13 pour proposition auprès de la Ligue Régionale et selon le nombre de places attribuées à notre département.

❖ Regroupement des potentiels

En s'appuyant sur le GPD (groupe potentiel départemental U12), Le Comité invite les jeunes pour 3 entraînements d'observation et d'évaluation sur les séances des clubs régions U13 de la saison N-1.

Ces entraînements seront supervisés par groupement d'entraîneurs qualifiés, dont notamment les entraîneurs des équipes région U13 de la saison N-1, les staffs des détectons/sélections en cours, le Conseiller Territorial.

❖ Constitution des équipes

2 groupes seront ensuite soumis pour proposition aux familles :

Groupe équipe 1 : potentiels + et/ou incontournables

Groupe équipe 2 : potentiels – et/ou tardifs

❖ Licences

Fonctionnement sur la base de licences autorisées (illimité et valable pour les 2 groupes), **sans mutations ou prêts** (sauf cas autorisé par le CD72 en accord avec les familles).

❖ Attribution des clubs supports

Critère premier : respect du cahier des charges édité **par la Ligue Pays de La Loire** (statut de l'entraîneurs, volume d'entraînements, volonté de formation, etc....).

Critère secondaire : selon nombre de jeunes issus du club en priorité, à savoir :

Identification des 2 groupes de 10 filles et selon clubs d'origine les plus représentés : choix du club pour les équipes 1 et 2.

